

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU BSP *

TRIMESTRE DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Employés professionnels et de bureau	3 350 \$
Employés avec pouvoir d'enquête	10 510 \$

*Art. 4 (16^o) du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1, r.2)